



Reception and  
Integration  
Agency



PMIF  
Prieglobsčio, migracijos  
ir integracijos fondas



# Des services gratuits de traduction et d'interprétation

sont proposés aux étrangers résidant  
en Lituanie.



- ➔ Plus de 40 langues
- ➔ Traduction en personne, par téléphone et écrite
- ➔ Pour les questions liées à l'asile, aux procédures d'intégration et à la protection des droits de l'homme



En savoir  
plus

[www.vertimai.piia.lt](http://www.vertimai.piia.lt)



*Cette activité est menée dans le cadre du projet «Services centralisés de traduction pour les ressortissants de pays tiers ou les personnes apatrides», cofinancé par l'Union européenne, le Fonds Asile, Migration et Intégration.*



# FAQ



## → **Tous les étrangers peuvent-ils bénéficier des services de traduction gratuits ?**

Seuls les ressortissants de pays tiers peuvent prétendre à cette aide. Cette disposition ne s'applique pas aux citoyens de l'Union européenne.

## → **Dans quels cas et dans quelles institutions les services d'interprétation peuvent-ils être fournis ?**

Les services généraux d'interprétation sont fournis pour les questions liées à l'asile, à l'intégration et à la protection des droits de l'homme dans les institutions suivantes:

- Département des migrations
- Tribunaux (lors de l'examen des affaires liées aux procédures d'immigration)
- Établissements d'enseignement
- Service de l'emploi
- Établissements médicaux
- Inspection nationale du travail
- Centre d'enregistrement des étrangers
- Autres prestataires de services publics

## → **Quels documents peuvent être traduits ?**

- Documents d'identité
- Actes de naissance
- Certificats de mariage
- Documents de divorce
- Documents de tutelle
- Certificats de décès
- Documents attestant le niveau d'études
- Licences ou autres documents confirmant les qualifications
- Certificats médicaux
- Documents de procédure judiciaire
- Documents relatifs à la procédure d'asile

